AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0211
FR0012613610-FS0103

7 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PRODWAYS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2024, la société Inocap Gestion[1] (19 rue de Prony, 75017 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société PRODWAYS GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 587 471 actions PRODWAYS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,17% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PRODWAYS GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Pierrick Bauchet. La société Inocap Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 51 623 324 actions représentant 61 999 667 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.